

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Jeudi 6 Septembre 2018 – 18H15

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

MM. Bernard COLMANT – Louis DARTOIS – Joël WIMEZ - Jean-François DEBEAUVAIS – Daniel LADU – Joël EUSTACHE - André MACHOWCZYK.

❖ Appel de AIRE SUR LA LYS d'une décision de la **Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage** du 01/08/2018 parue sur le site le 03/08/2018 concernant le refus de la licence au club pour Monsieur Abdel Kader TERBECHE.

Décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 01/08/2018 :
En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. TERBECHE Abdel Kader (1946826221) la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage refuse la licence au club de l'OS AIRE SUR LA LYS (501061).

La Commission,

Mise en délibéré.

En attente de pièces officielles de domiciliation.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Représentant de la CR Appel Juridique

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Jeudi 6 Septembre 2018 – 18H45

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

MM. Bernard COLMANT – Louis DARTOIS – Joël WIMEZ - Jean-François DEBEAUVAIS – Daniel LADU – Joël EUSTACHE - André MACHOWCZYK.

❖ Appel de **BULLY LES MINES** d'une décision de la **Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations** du 14/08/2018 parue sur le site le 17/08/2018 concernant les dérogations refusées pour les joueurs suivants : PETIT Kurt, CANDELIER William, DUQUENNE Antoine, DUQUENNE Corentin, FRAPPART Dylan et FRAPPART Alexis.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 14/08/2018 :

Mutations hors période, dérogations refusées.

La Commission,

Confirme la décision de première instance.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Représentant de la CR Appel Juridique

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Jeudi 6 Septembre 2018 – 19H00

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

MM. Bernard COLMANT – Louis DARTOIS – Joël WIMEZ - Jean-François DEBEAUVAIS – Daniel LADU – Joël EUSTACHE - André MACHOWCZYK.

❖ Appel de **ST VAAST CHEMINOTS** d'une décision de la **Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations** du 31/07/2018 parue sur le site le 03/08/2018 concernant La mutation acceptée pour les joueurs : Jimmy CAUDMONT et Karim DOUKNI vers le club de l'AS PETITE FORET.

Décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations du 31/07/2018 :

Motivation sans justification, mutation acceptée, droits confisqués.

La Commission,

Confirme la décision de première instance.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Représentant de la CR Appel Juridique